



COMMUNIQUE DE PRESSE

SF10M71

## Amnesty International France appelle les autorités françaises à faire preuve de sang-froid

Paris, le 4 août 2010 – Alors que se sont multipliées ces derniers jours en France des déclarations et des propositions très préoccupantes sur divers sujets, notamment au plus haut niveau de l'Etat, Amnesty International France (AIF) appelle les autorités françaises à faire preuve de sang-froid.

Qu'il s'agisse de l'évacuation des campements illicites des Roms et des gens du voyage\*, de l'extension des peines planchers, des peines incompressibles, de la déchéance de la nationalité française, de la responsabilité des parents lorsque des mineurs commettent des infractions ou de la décision d'« *engager une guerre contre les trafiquants et les délinquants* », AIF s'inquiète des graves conséquences que des décisions et des mesures présentes ou futures pourraient avoir sur les droits humains.

L'association demande aux autorités françaises de s'abstenir de prendre des mesures qui mettraient en danger les valeurs, les principes et les garanties juridiques qui sous-tendent l'ordre démocratique évoqué par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La protection des droits humains de tous ceux qui vivent en France ne passe ni par une déclaration de guerre, ni par des propos qui contribuent à jeter de l'huile sur le feu, ni par des lois de circonstance qui sont susceptibles d'accroître les discriminations, les injustices et les tensions et qui seraient, dans plusieurs cas, contraires aux engagements internationaux de notre pays.

Toute personne a droit à ce que règne un ordre tel que les droits et les libertés de chacun puissent être pleinement appliqués, peut-on lire en substance dans la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Il appartient donc aux Etats de prendre des mesures pour que cet ordre démocratique soit respecté mais ceux-ci doivent agir dans le strict respect du droit international.

[\\*Déclaration du 29 juillet, référence SF10 M70](#)

---

### Amnesty International France

**Service presse - Aurélie Chatelard / Laure Delattre 01 53 38 65 77 - 65 41 / 06 76 94 37 05**

Créée en 1961, Amnesty International (AI) est une association indépendante de toute tendance politique, de tout intérêt économique ou de toute croyance religieuse et qui s'appuie sur un réseau de plus de 2,8 millions de membres et sympathisants afin de promouvoir et défendre les droits humains dans le monde. Amnesty International a reçu le Prix Nobel de la paix en 1977. Amnesty International France (AIF) a été créée en 1971. Son financement repose essentiellement sur la générosité du public (près de 190 000 donateurs actifs), sur les ventes de produits de soutien et sur les cotisations de ses membres (près de 22 000). AIF est agréée par le Comité de la charte du don en confiance.